



Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



Bert Lenten, Secrétaire adjoint par intérim

Jusqu'à 10 000 animaux au monde migrent. Pendant leur migration ces animaux utilisent différents habitats comme étapes ce qui les rend plus vulnérables que les animaux sédentaires.

En tant que traité conclu sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) fournit une plateforme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats.

La Convention réunit les Etats par lesquels passent les animaux migrateurs et pose le fondement légal des mesures de conservation dans l'aire de répartition. L'objectif commun de conserver les espèces migratrices et leurs habitats est atteint par deux moyens: des actions concertées en faveur des espèces en danger et des accords de coopération.

Parmi eux, les gorilles sont en danger critique d'extinction. C'est la raison pour laquelle nous avons déclaré l'année 2009 l'Année internationale du Gorille, qui a été célébrée au niveau mondial. Les partenaires dans les Etats africains ont soutenu notre campagne en soulignant le potentiel de l'écotourisme pour les économies nationales et la protection de ces grands singes. Plus de 100 parcs zoologiques dans le monde entier ont participé à l'Année du Gorille en mettant l'accent sur l'éducation et la sensibilisation du public.

A l'occasion de « l'Année du Gorille 2009 » des représentants des Etats de l'aire de répartition des gorilles et de pays donateurs, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des chercheurs et des experts ont participé à une conférence en juin à Francfort.

Dans la « Déclaration de Francfort » ils ont fait appel aux gouvernements et à la communauté internationale afin d'accroître les activités pour réduire les menaces aux populations de gorilles, ce qui peut contribuer aussi au rétablissement de la paix et de la prospérité en Afrique centrale.

Dans le cadre de cette conférence nous avons tenu une première réunion ad hoc de l'Accord Gorille de la CMS. En juin 2008, ce seul traité international existant portant sur les gorilles dans les dix Etats africains est entré en vigueur. Avec le Partenariat PNUE/UNESCO pour la survie des grands singes (GRASP) nous poursuivons le but de conserver et de restaurer les populations de gorilles en Afrique centrale et occidentale qui sont en danger critique d'extinction. Le plan d'action de l'accord est ambitieux: il favorise l'éducation, la recherche et la protection des forêts. Nous rendons hommage à la France pour avoir accueilli cette réunion pour conclure cet accord de la CMS en octobre 2007.

Nous apprécions hautement le soutien reçu par la France, mais il nous faut des fonds substantiels pour protéger les gorilles. L'instrument crucial pour atteindre cet objectif est le plan d'action de l'Accord Gorille. A présent, il n'y a pas de fonds disponibles pour le mettre en œuvre.

Aujourd'hui la version française de l'Atlas des Grands Singes sera présentée. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement dont la CMS fait partie, a entièrement financé le développement de la version originale anglaise par l'intermédiaire du Partenariat PNUE/UNESCO pour la survie des grands singes. La publication a été accomplie par le PNUE Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature.

Nous remercions le gouvernement français pour son geste généreux d'avoir facilité une publication française de l'Atlas du PNUE pour le rendre plus accessible aux États francophones. Nous remercions également l'UNESCO, en tant que partenaire, pour avoir entrepris l'organisation de la traduction.

Avec le Partenariat PNUE/UNESCO pour la survie des grands singes nous disposons des capacités et d'un réseau d'experts remarquables pour lutter contre l'extinction des dernières populations de gorilles. Pourtant nous exhortons l'aide financière des parties contractantes pour réaliser les mesures les plus urgentes : renforcer le suivi des zones prioritaires et des populations importantes, renforcer

les capacités au sein des communautés locales, améliorer l'application des lois concernant la faune et amplifier les contrôles de l'industrie contre la déforestation.

Une condition sine qua non est de soulever des fonds avec lesquels nous serons capables de poursuivre nos activités de conservation. Nous comptons sur l'engagement continu des États membres de la Convention comme la France pour relever ce défi immense.